

Arrondissement de Grasse

MAIRIE DE PEGOMAS



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22

Télécopie : 04 97 05 25 50

Pégomas, le 16 mars 2026

Madame le Maire de PEGOMAS

A

Mesdames et Messieurs les membres
du conseil municipal de PEGOMAS

Objet : Convocation au conseil municipal du Vendredi 20 mars 2026

Affaire suivie par : Julia GALINDO (DGS), Marie-Hélène DEROUDILHE, affaires générales :
04.97.05.25.37

CONVOCATION
ELECTION DU MAIRE et DES ADOINTS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7, L2121-8 et suivants et L2121-10 à L2121-12 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal de PEGOMAS qui se tiendra le :

VENDREDI 20 MARS 2026 à 10H00
dans la salle du conseil – Hôtel de Ville
169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS

La séance sera accessible en direct au public de manière électronique.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents afférents à ce conseil municipal, à savoir : l'ordre du jour, les projets de délibérations comprenant une note de synthèse.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Installation des conseillers municipaux
- Election du maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Indemnités des élus
- Délégations du conseil municipal données à Madame le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma sincère considération.

Florence SIMON



Maire de PEGOMAS

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 10 H 00**

- Installation des conseillers municipaux
- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture de la charte de l'élu local après l'élection du maire et des adjoints

DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. ELECTION DU MAIRE (DL2026_13)
2. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS (DL2026_14)
3. ELECTION DES ADJOINTS (DL2026_15)
4. INDEMNITES DES ELUS (DL2026_16)
5. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEES A MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT (DL2026_17)